

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CA du CCAS		
5 février 2024		
Numéro	Objet	Décision
2024_01	Aides sociales/ Attribution de secours d'urgence famille H	Approuvée
2024_02	Aides sociales/ Attribution de secours d'urgence famille S	Approuvée
2024_03	Demande de Mr Amine JELMOUDI pour une sortie pédagogique	Refusée

Liste déposée sur le site internet de la commune de Tignieu-Jamezyieu le 26/02/2024

**CCAS
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS.

Date de convocation : 1^{er} février 2024

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

PRESENTS EN SEANCE : Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEBOSSIAN, Stéphanie DESCHANDOL, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, Madeleine LAMBERT, M. Roland MICHALLET

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALET Roland, Mme CARTON Marlène à Mme DESCHANDOL Stéphanie, Mme LUBIN Marlène à Mme BERENGE Stéphanie et Mme SALVAT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie.

Objet : AIDES SOCIALES / ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCES FAMILLE H

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que la famille H est en difficulté sociale ;
CONSIDERANT que pour aider cette famille, le CCAS propose de lui octroyer un secours locatif de 278,25€ ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER le secours locatif de 278,25€ à la famille H ;
- D'AUTORISER le Président du CCAS à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE

**CCAS
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS

Date de convocation : 1^{er} février 2024

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

PRESENTS EN SEANCE : Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEOSSIAN, Stéphanie DESCHANDOL, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, Madeleine LAMBERT, M. Roland MICHALLET

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALLET Roland, Mme CARTON Marlène à Mme DESCHANDOL Stéphanie, Mme LUBIN Marlène à Mme BERENGE Stéphanie et Mme SALVAT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie.

OBJET : DEMANDE DE M. AMINE JELMOUDI POUR UNE SORTIE PEDAGOGIQUE

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la demande de M. Amine JELMOUDI sollicitant une aide pour une sortie pédagogique ;

CONSIDERANT que la demande de ce jeune vise à lui permettre d'effectuer une sortie pédagogique dans le cadre scolaire ;
CONSIDERANT que la somme de 7€ est sollicité par le lycée pour chaque élève ;
CONSIDERANT qu'en cas d'absence de fonds, la recherche de financement préconisée par le lycée est de se tourner vers le CCAS de secteur ;
CONSIDERANT que cet élève habite la commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU ;
CONSIDERANT qu'il est du ressort du CCAS d'examiner cette demande ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :
- DE REFUSER l'aide financière de 7€.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE



**CCAS
DE
TIGNIEU-JAMEYZIEU
(Isère)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Tignieu-Jameyzieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Louis SBAFFE, président du CCAS

Date de convocation : 1^{er} février 2024

Nombre de Conseillers : **PRESENTS EN SEANCE :** Mmes Stéphanie BERENGE, Nathalie GAROFALO, Julie LOPEZ, Danièle MATEOSSIAN, Stéphanie DESCHANDOL, Maryse ULMANN, Sylvie GUICHERD, Madeleine LAMBERT, M. Roland MICHALLET

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS :

M. SBAFFE Jean-Louis à M. MICHALET Roland, Mme CARTON Marlène à Mme DESCHANDOL Stéphanie, Mme LUBIN Marlène à Mme BERENGE Stéphanie et Mme SALVAT Madeleine à Mme GUICHERD Sylvie.

Objet : AIDES SOCIALES / ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCES FAMILLE S

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que la famille S est en difficulté sociale du fait d'un remboursement important de droits à la CAF, à la suite d'un changement de situation familiale ;
CONSIDERANT que pour aider cette famille, le CCAS propose de lui octroyer un secours locatif de 350€, étant précisé que 400€ de secours FSL sont également sollicités ;

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER le secours locatif de 350€ à la famille S ;
- D'AUTORISER le Président du CCAS à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,
Jean-Louis SBAFFE